

## **Autorisation de mise sur le marché (Section 5 du Chapitre 1er du Titre 2 du livre 1er de la partie V du CSP)**

29/07/2004

**PARTIE V  
PRODUITS DE SANTÉ  
LIVRE 1er  
PRODUITS PHARMACEUTIQUES**

**TITRE II  
MÉDICAMENTS À USAGE HUMAIN  
Chapitre 1er  
Dispositions générales**

**Section 5** - Autorisation de mise sur le marché  
Sous-section 1 - Demande d'autorisation

Sous-section 2 - Qualification des experts  
Sous-section 3 - Instruction et conditions de l'autorisation

Sous-section 3 bis - Procédure de reconnaissance mutuelle et procédure décentralisée

Paragraphe 1er - Dispositions générales

Paragraphe 2 - Procédure de reconnaissance mutuelle

Paragraphe 3 - Procédure décentralisée

Paragraphe 4 - Dispositions communes aux deux procédures

Paragraphe 5 - Autres applications de la procédure d'arbitrage communautaire

Paragraphe 6 - Harmonisation communautaire  
Sous-section 4 - Commission d'autorisation de mise sur le marché

Sous-section 5 - Prélèvements d'échantillons